

Mut'Décès

Préserver la sécurité financière
de ses proches en cas de décès

A partir de
2,03€*
par mois

Pourquoi ?

En plus de la peine, le décès peut entraîner des difficultés financières pour votre famille. Mut'Décès garantit le versement d'un capital à vos proches afin de maintenir leur niveau de vie.

Pour qui ?

Pour toute personne âgée de 18 à 64 ans.

Conditions et formalités :

- ✓ Limite d'âge à l'adhésion : 64 ans.
- ✓ Formalité médicale simplifiée pour toute souscription d'un capital inférieur à 5 fois le capital minimum prévu au contrat.
- ✓ Délai d'attente en cas de maladie : 3 mois.
- ✓ La cotisation est calculée selon l'âge et le montant du capital choisi. Elle évolue en fonction l'âge.

Notre garantie :

- ✓ Versement aux ayants droit d'un capital en cas de décès ou par anticipation à soi-même en cas d'Invalidité Totale et Permanente.
- ✓ Choix du montant du capital versé selon les conditions prévues au contrat.

A savoir

Exonération des droits de succession

Nos + mutuelle :

- ✓ Capital doublé en cas d'accident de la circulation
- ✓ Aucune exclusion des sports à risques
- ✓ Versement du capital jusqu'à 80 ans selon les conditions prévues au contrat
- ✓ Cotisation fixe à partir de 65 ans
- ✓ Pas de majoration des cotisations selon l'état de santé